

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : Vendredi 26 avril 2024

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint		
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	Mme FROGIER	Vaea Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M. TOFILI	Raphaël Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme POIA	Ivy Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. LELONG	Mickaël Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M. BOANO	Jean-Irénée Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
Monsieur Maurice PELAGE est désigné secrétaire de séance.

Abstentions :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

DELIBERATION N° 37/24/IV

APPROUVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 02 mai 2024,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°15/23/III du 23/03/2023, approuvant le budget primitif annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°70/23/VIII du 24/08/2023, portant décision modificative n°1 du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2023,

Vu la note explicative de synthèse n° 18/2024 du 26 avril 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire, vote le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes comme ci-dessous :

Recettes totales de fonctionnement	336 028 072
<i>dont excédent d'exploitation reporté - 002</i>	2 776 506
Dépenses totales de fonctionnement	347 132 452
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	- 11 104 380

Recettes totales d'investissement	9 035 802
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé - 1068</i>	3 085 620
Dépenses totales d'investissement	6 487 796
<i>dont solde d'investissement reporté - 001</i>	1 806 824
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2023	2 548 006

Résultat de clôture de l'exercice 2023	- 8 556 374
---	--------------------

Article 2 : Le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères est arrêté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2023.

Article 3 : Compte tenu des restes à réaliser, le résultat définitif du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2023, s'établit comme suit :

Les restes à réaliser en investissement	
Recettes en restes à réaliser	-
Dépenses en restes à réaliser	-
Solde des restes à réaliser en investissement	-
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2023	- 8 556 374
Résultat définitif de l'exercice 2023	- 8 556 374

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

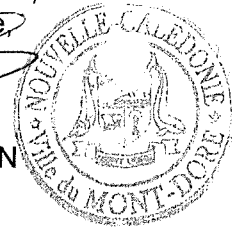
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 MAI 2024

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le président de séance,

Le secrétaire de séance,

Maurice PELAGE

Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)